

Narbonne le 06/02/2020



WWW.TCNARBONNE.ORG

## LETTRE AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE DE NARBONNE

Réponse attendue au plus tard le 25 février 2020 au cabinet de Maître MANFREDI Corinne, huissier de justice, 13 rue Gustave Fabre - 11100 NARBONNE

L'association T.C.N.A. (Transparence des Canaux de la Narbonnaise) vous invite à vous prononcer clairement sur l'évolution et les projets \*T.D.N. et N.V.H. \*\* de l'usine de traitement de l'uranium ORANO-MALVESI.

En qualité de candidat(e)s, vous ne pouvez ignorer l'importance de ce sujet pour la population de la Narbonnaise. Les nouveaux risques environnementaux et sanitaires feront peser une menace sur l'économie locale et sont antagonistes avec l'image de notre région.

Moi Mme / ~~M~~ <sup>NATHALIE</sup> DELVALLEZ Liste : <sup>Narbonne Impulsion Citoyenne</sup> je suis :

- POUR T.D.N. et N.V.H.
- CONTRE T.D.N. et N.V.H. et je ne me retranche pas derrière un MORATOIRE

Signature :

Narbonne le 06/02/2020



WWW.TCNARBONNE.ORG

## LETTRE AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE DE NARBONNE

Réponse attendue au plus tard le 25 février 2020 au cabinet de Maître MANFREDI Corinne, huissier de justice, 13 rue Gustave Fabre - 11100 NARBONNE

L'association T.C.N.A. (Transparence des Canaux de la Narbonnaise) vous invite à vous prononcer clairement sur l'évolution et les projets \*T.D.N. et N.V.H. \*\* de l'usine de traitement de l'uranium ORANO-MALVESI.

En qualité de candidat(e)s, vous ne pouvez ignorer l'importance de ce sujet pour la population de la Narbonnaise. Les nouveaux risques environnementaux et sanitaires feront peser une menace sur l'économie locale et sont antagonistes avec l'image de notre région.

Moi Mme  M. THIVENT..... Liste : les... Robin : e.s. je suis :

POUR T.D.N. et N.V.H.

CONTRE T.D.N. et N.V.H. et je ne me retranche pas derrière un MORATOIRE

Signature :

Narbonne le 06/02/2020



25 FEV. 2020

WWW.TCNARBONNE.ORG

## LETTRE AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE DE NARBONNE

Réponse attendue au plus tard le 25 février 2020 au cabinet de Maître MANFREDI Corinne, huissier de justice, 13 rue Gustave Fabre - 11100 NARBONNE

L'association T.C.N.A. (Transparence des Canaux de la Narbonnaise) vous invite à vous prononcer clairement sur l'évolution et les projets \*T.D.N. et N.V.H. \*\* de l'usine de traitement de l'uranium ORANO-MALVESI.

En qualité de candidat(e)s, vous ne pouvez ignorer l'importance de ce sujet pour la population de la Narbonnaise. Les nouveaux risques environnementaux et sanitaires feront peser une menace sur l'économie locale et sont antagonistes avec l'image de notre région.

Moi ~~Mme~~ / M<sup>r</sup>. DARAVD...J.F... Liste : Rassemblement Narbonnaise je suis :

POUR T.D.N. et N.V.H.

CONTRE T.D.N. et N.V.H. et je ne me retranche pas derrière un MORATOIRE

Signature :



Narbonne le 06/02/2020



WWW.TCNARBONNE.ORG

## LETTRE AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE DE NARBONNE

Réponse attendue au plus tard le 25 février 2020 au cabinet de Maître MANFREDI Corinne, huissier de justice, 13 rue Gustave Fabre - 11100 NARBONNE

L'association T.C.N.A. (Transparence des Canaux de la Narbonnaise) vous invite à vous prononcer clairement sur l'évolution et les projets \*T.D.N. et N.V.H. \*\* de l'usine de traitement de l'uranium ORANO-MALVESI.

En qualité de candidat(e)s, vous ne pouvez ignorer l'importance de ce sujet pour la population de la Narbonnaise. Les nouveaux risques environnementaux et sanitaires feront peser une menace sur l'économie locale et sont antagonistes avec l'image de notre région.

Mei Mme / ~~M. GRANIER CALVET~~ NARBONNE GÉNÉRATION CITOYENNE  
Liste : ..... je suis :

- ~~POUR T.D.N. et N.V.H.~~
- ~~CONTRE T.D.N. et N.V.H. et je ne me retranche pas derrière un MORATOIRE~~

Signature :

voir lettre jointe



Narbonne, le 21 février 2020

Monsieur le Président et adhérents de l'association T.C.N.A.,

Comme candidate à la mairie de Narbonne et demain comme maire, je ne fuirai pas mes responsabilités face aux projets TDN et NVH pour l'usine de traitement de l'uranium ORANO-MALVESI.

Je veux souligner l'hypocrisie du Maire actuel, qui a signé le permis de construire relatif à ce projet et qui renvoie aujourd'hui l'Etat à ses responsabilités. (cf sa réponse à TCNA du 14 février 2020 : <https://www.didiermouly2020.fr/narbonne/2020/02/16/reponse-de-didier-mouly-a-lassociation-tcna/>)

Aussi, je veux rappeler la position qui est la mienne, et qui guidera l'ensemble de mes décisions pour les mois à venir sur ce sujet : **l'inscription du site ORANO dans la transition écologique.**

Ma volonté, c'est d'inscrire ce site industriel et plus largement le territoire du Grand Narbonne dans une transition écologique qui fera de notre ville un territoire à énergie positive et donc à terme d'assurer la reconversion du site comme lieu de production d'énergie renouvelable ainsi que sa dépollution.

Dans l'intervalle, il serait irresponsable de nier la réalité de la question de l'élimination des déchets actuellement présents et qui constituent un risque grave pour l'environnement.

Il serait tout aussi irresponsable de ma part de méconnaître les conséquences d'une décision démagogique qui serait la fermeture du site d'Orano sans régler ni la question de la pollution, ni celle des salariés et de leur famille, ni celle des sous-traitants qui vivent de cette activité et déséquilibrer l'économie d'un territoire.

Au regard de ces deux contraintes fortes, **ma priorité immédiate est d'abord la santé des habitants.** Fidèle à la méthode citoyenne que j'ai initiée lors de cette campagne et à mon engagement écologique, je propose aux narbonnais d'engager avec eux le suivi du site avec la volonté forte et contraignante de son évolution la plus rapide possible.

J'attends donc de l'Etat, d'Orano et de toutes les instances scientifiques et de santé publique **la garantie que l'activité de traitement des déchets n'aura aucune incidence sur la santé des**

**Nathalie Granier Calvet**

4 bis bd. Maréchal Joffre - 11100 Narbonne  
Tél.: 06 12 05 30 17 - Mail: [ngc@ngc2020.fr](mailto:ngc@ngc2020.fr)



habitants du territoire, et je mettrai en œuvre un suivi épidémiologique de la population et un contrôle citoyen de l'activité d'une totale transparence. Je saurai imposer ce cadre de fonctionnement.

Je mobiliserai les services de l'état et les élus du territoire et au-delà les instances européennes pour qu'ils s'engagent sur cette transition avec les acteurs industriels concernés.

Je mobiliserai également tous les moyens à ma disposition pour imposer cette transition si nécessaire.

C'est pour moi la seule réponse sérieuse à envisager pour traiter à la fois la question des déchets et le devenir industriel du site.

Vous l'avez compris, comme maire, ma priorité sera donc d'assurer la protection en matière de santé des narbonnaises et narbonnais, pour aujourd'hui et pour les générations à venir.

Sur un territoire aux enjeux touristiques et écologiques majeurs, il importe également qu'un tel projet ne ternisse pas l'image et l'attractivité de la Narbonnaise et d'agir dès maintenant pour la transition écologique.

A la lecture de ce courrier, vous comprendrez ainsi que je ne peux résumer ma réponse à un seul « pour ou contre » restrictif.

Restant à votre entière disposition,

Avec mes salutations les plus respectueuses,

Nathalie GRANIER CALVET

Candidate aux élections municipales

David GRANEL  
Narbonne XXI  
1, Rue de l'ancienne porte Neuve  
11100 Narbonne

24 FEV. 2020

Narbonne, le 14 Février 2020

Monsieur Fabrice HURTADO  
Président de l'Association TCNA

Monsieur le Président,

Vous m'avez interpellé, en ma qualité de candidat aux élections municipales 2020, sur l'action de votre association, en me demandant, au même titre que les autres candidats, de répondre à une question pour ou contre le projet TDN d'Orano.

Bien que conscient de l'importance et du caractère positif de vos actions, qui témoignent de l'intérêt que vous portez à l'évolution du site, j'avoue être quelque peu surpris par la nature de votre question, qui interroge sur les véritables objectifs de votre demande.

En effet, si la Santé de nos concitoyens est au cœur de notre projet municipal, permettez-moi de vous rappeler que celle-ci représente un axe bien plus large et plus complexe, et de ce fait, ne peut être l'objet d'une vision aussi binaire que celle que vous présentez.

Comme vous le savez, ce projet a été tranché par l'Etat, et comme vous le savez aussi les collectivités locales, municipalité et agglomération, n'ont pas la compétence, c'est-à-dire le pouvoir de décision et d'ordonnance pour arbitrer ce type de dossier. Dans ce contexte, répondre à votre demande serait tout simplement démagogique ou électoraliste mais absolument pas respectueux des institutions. Vous avez fait appel de la décision de l'Etat et les tribunaux rendront leur délibération.

Une réalité nous unit : le souci sans faille de la santé des citoyens du Grand Narbonne et la nécessité de traiter ces bassins de déchets constitués de boues nitratées toxiques.

Notre projet municipal prévoit de préserver la santé de tous, dans la limite de nos compétences municipales, en commençant par des mesures concrètes sur l'environnement, comme l'interdiction de rejet polluant dans le canal de la Robine, mais aussi en attribuant un budget participatif citoyen/associatif qui permette de financer un suivi indépendant et autonome de la qualité de l'air, de l'eau et des sols avec un choix libre du laboratoire d'analyste, de l'emplacement des balises et des substances analysées. De plus nous avons prévu un aménagement des commissions de travail du suivi du site Orano avec une participation associative renforcée aussi bien au niveau du CLIC que de l'Observatoire. Nous prenons l'engagement de mettre en œuvre une politique transparente de prévention des risques climatiques et industriels.

Vous comprendrez donc que je ne souhaite pas répondre directement à votre demande, en ce qu'elle en représente une vision trop partielle sinon partielle de la réalité du problème. J'ai conscience que Narbonne a sur son territoire une usine classée Seveso seuil haut avec une partie de l'installation classée INB, je sais la responsabilité qui m'incombe, j'ai en mémoire AZF à Toulouse et plus récemment Lubrizol à Rouen. Mon attachement à la sécurité sanitaire, que je dois aux narbonnais, est à la hauteur de ces prises de conscience, très clair à mon esprit.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

David GRANEL

Bien à vous

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Granel', written over a horizontal line.

Narbonne le 06/02/2020



WWW.TCNARBONNE.ORG

le 24/02/2020

## LETRE AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE DE NARBONNE

Réponse attendue au plus tard le 25 février 2020 au cabinet de Maître MANFREDI Corinne, huissier de justice, 13 rue Gustave Fabre - 11100 NARBONNE

L'association T.C.N.A. (Transparence des Canaux de la Narbonnaise) vous invite à vous prononcer clairement sur l'évolution et les projets \*T.D.N. et N.V.H. \*\* de l'usine de traitement de l'uranium ORANO-MALVESI.

En qualité de candidat(e)s, vous ne pouvez ignorer l'importance de ce sujet pour la population de la Narbonnaise. Les nouveaux risques environnementaux et sanitaires feront peser une menace sur l'économie locale et sont antagonistes avec l'image de notre région.

Moi Mme / M. SAINTE-CLAUDE Liste : Narbonne En suis : Tête de Liste

POUR T.D.N. et N.V.H.

CONTRE T.D.N. et N.V.H.  
MORATOIRE

car il est urgent de dépolluer le site de Malvesi pour éviter ce qui s'est passé avec Orano Guleur ou à Salmyne (métaux lourds) (arsenic).

car il s'agit d'une nouvelle activité de production de NOX qui n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

Signature :

Votre questionnaire ne permettant de lire toutes explications utiles à nos concitoyens, je vous adresse en annexe à votre attention qui, je l'espère, sera également diffusée par votre association de défense de l'environnement en toute transparence.



Narbonne, le 24 février 2020

TCNA  
Chez Maître MANFREDI Corrine  
Huissier de Justice  
13 rue Gustave FABRE  
11100 NARBONNE

Monsieur le Président,

Avant que de répondre à votre lettre par laquelle vous demandez si notre liste est pour ou contre le procédé THOR et la mise en place de NVH, sans faire de distinction alors qu'il s'agit de deux choses bien différentes, et afin de ne pas mentir aux Narbonnais-es, Narbonne En Commun tient à préciser qu'il **n'est pas de la compétence de la municipalité de fermer ou d'ouvrir un site industriel** à partir du moment où il bénéficie de toutes les autorisations requises, l'Etat étant seul décisionnaire.

Quoiqu'il en soit, après avoir étudié les éléments techniques et scientifiques mis librement à disposition du public, et après avoir pris attache auprès d'une association de défense de l'environnement qui connaît parfaitement bien ce sujet, la liste Narbonne En Commun est, en l'état des connaissances actuelles, **contre le projet de production de dioxyde d'uranium NVH (Nouvelle Voie Humide)**, qui a été autorisé par la préfecture de l'Aude, pour produire du combustible mox ; il est en effet regrettable que la DREAL n'ait pas souhaité faire procéder à une étude d'impact qui aurait permis de procéder à une enquête publique. Narbonne En Commun n'a pas les connaissances suffisantes pour se prononcer sur cette nouvelle activité sur le site de Malvési, de sorte que le principe de précaution doit s'appliquer. Enfin, dans la mesure où la liste Narbonne En Commun prône le recours à de vrais outils de démocratie participative dans son programme municipal, elle ne peut donc que regretter que ce projet n'ait pas fait l'objet d'une telle enquête.

**Concernant la mise en place de la technologie THOR (Thermal Organic Reduction) dans l'unité de Traitement Des Nitrates (TDN)**, il convient de rappeler que ce procédé a été mis au point pour procéder à la dépollution du site (boues contenant des nitrates et des éléments radioactifs) suite à un combat mené de longue haleine en ce sens par l'association ECCLA qui a intenté plusieurs recours administratifs contre cette usine, dont plusieurs ont été couronnés de succès.

Dans la mesure où par deux fois des boues nitratées se sont répandues dans la nature suite à de fortes pluies en 2004 et 2006, **Narbonne En Commun est persuadée qu'il faut au plus vite procéder à la dépollution du site** car les épisodes cévenols deviennent de plus en plus fréquents et font peser **un fort risque de débordement des bassins de décantation, d'évaporation, de lagunage des eaux usées et de stockage de plus de 400 000 m<sup>3</sup> de résidus nitratés et radioactifs,** occupant 18 hectares, et donc une pollution des sols, de la nappe phréatique, ainsi que du canal de TAURAN, qui se déverse dans le canal de la Robine, traverse le centre-ville de Narbonne, puis se jette dans l'étang de BAGES-SIGEAN.

Les déchets de l'installation nucléaire de Malvési, ont fait l'objet entre 2013 et 2016 d'une étude des conditions de gestion de ses déchets (avec l'ANDRA pour ce qui concerne leur stockage). Le seul procédé qui a été retenu et validé par l'ANDRA pour stocker les déchets, après enquête publique, est le Thermal Organic Reduction (procédé de réduction des boues par chaleur) qui permettra de vider tous les bassins existants à venir dans un délai de 30 ans, sans intrants extérieurs au site. Dès lors, il apparaît pour le moins irresponsable de s'opposer à un tel projet de dépollution du site qui, si on ne fait rien, risque de provoquer une catastrophe environnementale et sanitaire comme ce fut le cas dans le narbonnais avec l'usine MICRON COULEUR qui était partie en laissant ses métaux lourds sur site, ou comme nous avons pu le déplorer encore récemment sur le site de SALSIGNE où ont été confinées sur place les terres polluées, de sorte qu'environ 2,5 tonnes d'arsenic se déversent chaque année dans l'Orbiel d'après les estimations de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

En responsabilité pour les habitants du Narbonnais, ce n'est qu'en ayant les pouvoirs de police de Maire qu'il sera possible, dans le cadre de **l'Observatoire Sanitaire et Environnemental municipal (ou d'intérêt communautaire)** que Narbonne En Commun créera, de réunir un conseil scientifique auquel seront associés des experts, les associations environnementales, les élus du territoire, les représentants des salariés ORANO MALVESI, les organismes publics compétents, dont la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (CRIIRAD). Cette dernière, en 2006, avait pu mettre en exergue suite à l'analyse du contenu des boues qui s'étaient répandues dans l'environnement par la rupture de la digue du bassin B2 en 2004, que l'usine ne s'était pas limitée à « *mettre en œuvre des substances radioactives exclusivement sous forme de minerai d'uranium* » mais qu'elle avait également mis en œuvre dans le passé des radionucléides artificiels, qui se trouvent encore dans les bassins.

Enfin, il paraît également opportun de **demander à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) de vérifier ce qui est aujourd'hui émis dans l'environnement** par le site de Malvézi afin d'obtenir un état des lieux initial qui permettra de voir, pour le cas où les procédés THOR et/ou NVH voient le jour, si de nouvelles pollutions sont produites par ces deux procédés et surtout, de vérifier si elles sont nocives pour notre santé et celle de nos enfants.

Bien entendu, Narbonne En Commun demeure à votre entière disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Nicolas SAINTE-CLUQUE**

*Tête de liste de N.E.C*



**P.S. : nous vous informons que cette lettre sera rendue publique par voie de presse et sur notre site internet**

✉ [narbonneencommun@gmail.com](mailto:narbonneencommun@gmail.com)

☎ 0784571523

📍 NARBONNE EN COMMUN - BP 90621

11106 NARBONNE CEDEX

• Permanence : 38 boulevard Général de Gaulle 11100 Narbonne

[www.narbonneencommun.fr](http://www.narbonneencommun.fr)



**Votre réponse sera lue publiquement par Maître Manfredi le 29 février 2020 en présence de la presse, une fin de non-recevoir de votre part signifiera un mépris profond pour la santé des Narbonnais.**

Salutations distinguées.

Association T.C.N.A.

Transparence des Canaux de la Narbonnaise

Résidence les Saules, Bât H

Rue Hercule Birat

11100 Narbonne

Tel : 07 67 04 51 02

[tcna.association@outlook.fr](mailto:tcna.association@outlook.fr)

[www.tcnarbonne.org](http://www.tcnarbonne.org)

\*TDN : Traitement des effluents nitrates radioactifs, issus des bassins du site d'Orano Malvési.

\*\*NVH : Nouvelle Voie Humide nouvelle installation de production de dioxyde d'uranium.

**Lettre recommandée avec accusé de réception**